

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle  
des personnels de greffe -RHG1

Paris, le 26 janvier 2024

Circulaire - **Note**

N° téléphone : 01.77.22.86.86  
Mél : [rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr](mailto:rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr)

**LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS  
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

***POUR INFORMATION***

N° Note : SJ-24-30-RHG1/26.01.24

Mots clés : Greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : Nomination le 4 mars 2024 de 201 candidats admis au concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024 (session des 3 et 4 octobre 2023)

Publication : *INTERNET - INTRANET - temporaire jusqu'au 03/03/2025*

Pièces jointes : Liste principale des candidats admis au concours externe  
Liste principale des candidats admis au concours interne



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services judiciaires**

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 26 janvier 2024

**LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

**A**

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS  
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**

*Dossier suivi par :*

Géraldine MANCINO - 01.70.22.86.86 [pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr](mailto:pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr)

*Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B*

**Objet :** Nomination le 4 mars 2024 de 201 candidats admis au concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024 (session des 3 et 4 mars 2023)

**P.J. :**

- Liste principale des candidats admis au concours externe
- Liste principale des candidats admis au concours interne

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seront nommés, en qualité de greffiers stagiaires, les candidats admis aux concours de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires organisés au titre de l'année 2024, dont les noms figurent sur la liste jointe à la présente note.

.../..

Les nominations interviendront le 4 mars 2024 pour les lauréats suivants :

- Liste principale externe : les candidats admis du 1<sup>er</sup> rang jusqu'au 190<sup>ème</sup> rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir,
- Liste principale interne : les candidats admis du 1<sup>er</sup> rang jusqu'au 12<sup>ème</sup> rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir.

Je porte à votre connaissance qu'il ne sera accordé aucune demande de report de nomination des lauréats susvisés.

Il convient de rappeler la note n° SJ-23-149-RHG4 du 28 avril 2023, relative à l'appel et au recueil des candidatures en vue du concours cité en référence, qui précise : « **Les candidats sont informés qu'en application de l'article L325-37 du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés** ».

Les pièces constitutives des dossiers administratifs de ces derniers ont déjà été communiquées par les candidats au bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1) de la sous-direction des ressources humaines des greffes.

Par délégation  
P/Le directeur des services judiciaires  
La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie BERBACH